Accusé de réception en préfecture
036-213600018-20261019-2026-094-DE
Date de télétransmission : 21/10/2026
Date de réception préfecture : 21/10/2026

Délibération du Conseil Municipal du Lundi 19 Octobre 2026

Délibération n°20261910-001

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	12
Nombre de pouvoirs :	01
Nombre de suffrages exprimés :	13
Date de convocation : 8 octobre 2026	

L'an deux mil vingt-six, le lundi dix-neuf octobre, à vingt heures, le conseil municipal de la ville d'Aigurande, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame ELION Virginie, Maire.
Etaient présents : Mme ELION Virginie, Mme TRIBET Aurélie, Mme LAVERDANT Emilie, M. PAIN Pierre, Mme DÉMERY Annick, M. SABARLY Denis, M. DAUDON Anthony, Mme SAUMON Aurélie, M. DHAENENS Joachim, Mme ABBA Bertille, M. MAILLIEN Mathieu, M. COURTAUD Pascal, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme MOULINAT Lucie, Mme LAMOT Annie
Absents :
Pouvoirs : M. DUFAY Dominique a donné pouvoir à Mme ELION Virginie
M. MAILLIEN Mathieu est nommé secrétaire de séance

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU Vendredi 18 Septembre 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le procès-verbal de la séance du vendredi 18 septembre 2026 transmis à chaque conseiller municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du vendredi 18 septembre 2026 à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL,

Le Secrétaire de séance,
Mathieu MAILLIEN

MAIRIE D'AIGURANDE 36140

Le Maire,
Virginie ELION

Publiée le :